



Aux riverains des :
- Cours des Jarrières
- rue de Montamer

Réf. : GV/SC

Le 31 août 2021

Objet : **Travaux sur la digue de Montamer**
Arrêté municipal n° 256/2021

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, les travaux de protection contre les submersions marines vont débuter sur la digue de Montamer le **6 septembre 2021** et se termineront le 31 janvier 2022. Ces dates sont susceptibles d'être décalées en fonction des intempéries

En conséquence, la circulation et le stationnement des véhicules y seront interdits, mais l'accès et la sortie des propriétés riveraines seront possibles.

Cependant, un cheminement sera balisé pour les piétons et cyclistes qui voudront se rendre à l'ANCRE Maritaise.

L'entreprise RE TP est chargée de la mise en place de la signalétique adéquate.

Concernant la collecte des ordures ménagères, vous devrez apporter vos conteneurs aux points indiqués sur le plan figurant au verso, aux jours habituels.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez envoyer un courriel au Directeur des Services Techniques : dst@saintemariedere.fr.

En vous remerciant de votre compréhension, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Gisèle VERGNON



MAIRIE

32, rue de la République - CS 20010 - 17740 Sainte-Marie-de-Ré
Tél. : 05 46 30 21 24 - Fax : 05 46 30 15 64
E.mail : info@saintemariedere.fr - www.mairie-sainte-marie-de-re.fr

Travaux Montamer du 06/09/2021 à fin janvier 2022



Point de regroupement et zone
de demi-tour rue Montamer

Point de regroupement cours des Jarrières